Confidentiel

UNIOPSS

Unir les associations pour développer les Solidarités

Aides à domicile
Coordination - Qualifications

Alain Villez

Conseiller technique

Uniopss

Confidentiel

La coordination

Une vieille idée pleine d'avenir

Aides à domicile Coordination Qualification

- Une vieille

Confidentiel

UNIOPSS
Unir les associations pour développer les Solidarités

La Coordination
Une vieille histoire….

- 1962 : Il était une fois.. le rapport de la commission d'étude sur les problèmes de la vieillesse présidée par Pierre Laroque : « *la coordination des actions pour favoriser l'insertion des personnes âgées dans leur milieu de vie* ».
- Vlème Plan (1972-1976) Les programmes finalisés de maintien à domicile . 332 secteurs d'action gérontologique programmés => 170 seront mis en œuvre.

Confidentiel

Une vieille histoire… (2)

- 1976-1980, le Programme d'Action Prioritaire (PAP)n° 15 du VIIème plan pour le maintien à domicile.
  - 440 contrats de secteur négociés entre l'état et l'organisme coordonnateur local, reposant sur quatre principes:
    1. La définition d'un territoire de coordination gérontologique. Les retraités sont associés (pré-contrat)
    2. La coordination des actions et le développement d'actions nouvelles à partir d'un « catalogue » défini par circulaire (1977)
    3. L'attribution de crédits d'incitation déconcentrés
    4. La formalisation d'un contrat

Confidentiel

UNIOPSS
Unir les associations pour développer les Solidarités

Une vieille histoire..(3)

- 1981-1983 Le plan intérimaire : 500 postes de coordinateurs (plan emploi).
  - Objectif : lutter contre le chômage
  - Moyen : subvention d'état à l'emploi (base le SMIC)
  - Limites : le financement Etat ne survivra pas à la décentralisation. Le mode d'emploi des postes fixé à posteriori (circ. 7 avril 1982)

Confidentiel

Une vieille histoire… (4)

- La circulaire du 7 avril 1982.

Un dispositif de concertation-planification-coordination du niveau local au niveau national

National — CNRPA

Départemental — CODERPA

Local — Instance Locale Coordination Gérontologique — ILCG — ILCG

Confidentiel

Une vieille histoire..(5)

- 1982-1983, Les lois décentralisation 1er acte

  La compétence « hébergement et aide à domicile » personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale transférée au Département
- 1986 La loi particulière de décentralisation

Confidentiel

Une vieille histoire.. (6) 1993 les réseaux gérontologiques CNAV

- Objectifs:
  - Détection des personnes âgées dépendantes
  - Repérages des besoins
  - Information des personnes âgées et de leur entourage
  - Réponses aux situations de crise
  - Meilleure efficience des services
- Architecture
  - Le bassin gérontologique (15 000 PA + 65 ans)
  - La consultation de régulation gériatrique
  - Le contrat local d'action
  - Le diagnostic médico social
  - Les actions de formation, information

Confidentiel

UNIOPSS
Unir les associations pour développer les Solidarités

Une vieille histoire..(7)

- 1995 La Prestation Expérimental Dépendance
- 1996 Les ordonnances « Juppé » de Maîtrise des dépenses de santé
  =>Les réseaux expérimentaux de soins
- Juin 1999 Le rapport Vieillir en France, Paulette Guinchard Kunstler
  =>Les CLIC
- 2000-2005 Le plan «Jospin»objectif 1000 CLIC
- Mars 2002 Les réseaux de santé (loi droit des malades)
- L. 13 août 2004: 2ème acte de la décentralisation: la compétence « politiques gérontologiques » transférée aux conseils généraux

Confidentiel

Vers les maisons départementales de l'autonomie

- La loi du 13 février 2005 prévoit d'ici 2010:
  - l'abrogation des barrières d'âge dans les prestation de compensation du handicap
  - L'intégration des CLIC dans les Maisons départementales des personnes handicapées
  - La transformation des MDPH en Maison départementale de l'autonomie

Confidentiel

Le 3ème plan Alzheimer

- Création de MAIA (maison d'accueil pour l'intégration pour les personnes Alzheimer) dans le cadre des futures maisons départementales de l'autonomie instituées à partir des Maisons Départementales des Personnes Handicapées(MDPH).

Confidentiel

Des coordonnateurs Alzheimer!

- Création de 1000 postes de coordonnateur (gestionnaires de cas) dédiées à l'évaluation individualisée des situations et des besoins, à l'orientation et au suivi des personnes.
- Quelle articulation avec les CLIC et réseaux de santé gérontologiques?

Confidentiel

UNIOPSS

Unir les associations pour développer les Solidarités

La qualification des aides humaines

La nébuleuse

Aides à domicile Coordination Qualification

Confidentiel

Les diverses qualifications enregistrées au RNCP Niveau V

Diplômes d'Etat

- DEAS Aide soignante
- DEAMP Aide Médico Psychologique
- DEAVS Auxiliaire de vie sociale
- Assistant de vie

Certifications

- BEP sanitaires / sociales
- BEPA services personne
- Mention complémentaire
- Auxiliaire de gérontologie (CREFO)
- Employé familial polyvalent (FEPEM)

Confidentiel

Un bilan en forme de réquisitoire de la CPC du travail social

- Une offre de formation peu lisible et inégale (cour des comptes « les personnes âgées dépendantes »)
- Moderniser et rationaliser les diplômes (CES développement des services à la personne)
- Trop de certifications (18), un champ trop restreint des métiers

Confidentiel

UNIOPSS
Unir les associations pour développer les Solidarités

La professionnalisation en question

- Le plan Alzheimer nouvelle qualification « d'assistant en gérontologie»!
- Les politiques publiques prônent la professionnalisation mais ne veulent pas en payer le prix(tarif des services dans le cadre de l'APA)
- La mise en concurrence des services à la personne décourage la qualification (gré à gré, mandataire, prestataire)

Confidentiel

UNIOPSS
Unir les associations pour développer les Solidarités

Services d'aide et de soins infirmiers à domicile

D. n° 2004-613 25 juin 2004

- Services de soins infirmiers à domicile
- Services d'aide et d'accompagnement à domicile
- Service polyvalent d'aide et de soins infirmiers à domicile
- Les SSIAD 90 000 places
- Le PSGA prévoit de créer 6000 pl/an jusqu'en 2012

Confidentiel

Service d'aide et d'accompagnement à domicile

- Deux régimes d'autorisation:
  - Autorisation et tarification par le PCG en tant qu'institution sociale et médico-sociale (conformité loi 2002-02)
  - Agrément « Qualité »par le préfet en tant que service à la personne (conformité déclarative à un cahier des charges)

Confidentiel

SSIAD

- Assurent sur prescription médicale des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels auprès:
  - De PA +60 ans, malades ou dépendantes
  - de PH -60 ans
  - De P -60 ans atteintes de pathologies chroniques

Confidentiel

SSIAD (suite)

- Sont tenus à la continuité des soins, assurent eux-mêmes ou font assurer les soins quelque soit le moment où ceux-ci s'avèrent nécessaires
- Les interventions sont assurées par:
  - Des infirmiers dispensent des actes et coordonnent les AS et AMP
  - Des aides soignantes et aides médico-psychologiques
  - Des pédicures, des ergothérapeutes et des psychologues en tant que de besoin
  - Un infirmier coordonnateur

Confidentiel

UNIOPSS
Unir les associations pour développer les Solidarités

La prise en charge des aides humaines par l'APA

- Une allocation arbitrairement plafonnée en fonction du GIR
- Pas de corrélation entre niveau d'incapacité et besoin d'aide
- Fortes disparités entre départements
- Un niveau d'aide insuffisant: 60 heures/mois en prestataire (GIR 1)
- Montant moyen des plans d'aide inférieur de 25% au montant maximum.

Confidentiel

UNIOPSS
Unir les associations pour développer les Solidarités

L'espoir du « 5ème risque » de protection sociale

- Pour un droit universel à compensation pour l'autonomie (sans discrimination par l'âge, les ressources ou le patrimoine)
- Une prestation unique (en lieu et place des actuels APA et PCH) délivrée à partir d'une évaluation individualisée prenant en compte le projet de vie de la personne quelque soit sa situation et son âge